



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1992 B 03008

Numéro SIREN : 329 425 128

Nom ou dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2016 sous le numéro de dépôt P2016/000127

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LYON**



4738131

Dénomination : INDICIA BIOTECHNOLOGY
Adresse : Zone D'activité la Parlière 69610 Saint-genis-l'argentiere -
FRANCE-

n° de gestion : 1992B03008
n° d'identification : 329 425 128

n° de dépôt : P2016/000127
Date du dépôt : 22/06/2016

Pièce : Ordonnance du Président



4738131

**REQUETE PRESENTEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LYON**

Monsieur Stéphane LEGASTELOIS

Demeurant : 392 Rue de la Jouannes – 69700 SAINT ANDEOL LE CHATEAU

Agissant en qualité de Président de la société **INDICIA BIOTECHNOLOGY**, Société par Actions Simplifiée au capital 30 157 Euros, dont le siège social est à SAINT GENIS L'ARGENTIERE (69610), Zone d'Activité la Parlière, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 329 425 128 RCS LYON,

Représentée par Maître Jean-François CHRONOWSKI, Avocat au Barreau de LYON, Président du Cabinet Juridique SAONE RHONE à FRANCHEVILLE (69340) 1 Avenue du Chater,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société **INDICIA BIOTECHNOLOGY**, Société par Actions Simplifiée au capital 30 157 Euros, dont le siège social est à SAINT GENIS L'ARGENTIERE (69610), Zone d'Activité la Parlière, immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 329 425 128 RCS LYON, a clôturé son exercice social le **31 Décembre 2015**,

- ⇒ Qu'en vertu de l'article L.225-100 du Code de Commerce, les comptes doivent être approuvés au plus tard dans les six mois de la date de clôture, soit le 30 Juin 2016,
- ⇒ Que le commissaire aux comptes n'a pas été en mesure d'établir son rapport dans les délais légaux. L'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 de la société **INDICIA BIOTECHNOLOGY** ne peut donc pas se réunir avant le 30 Juin 2016,
- ⇒ Qu'il apparaît nécessaire dans ces conditions pour la société de bénéficier d'un report de délai de 3 mois.

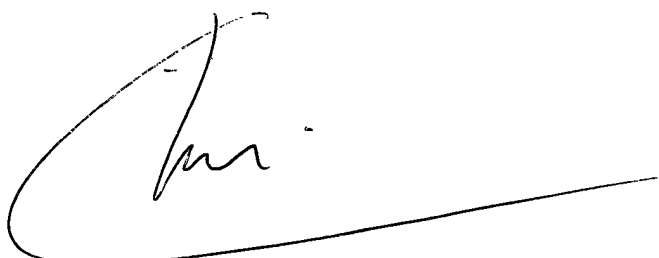
C'est pourquoi, le requérant vient à vous, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir ordonner un report de délai de **trois mois** pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit jusqu'au **30 Septembre 2016**.

Et ce sera justice

Fait à FRANCHEVILLE

Le 16 Juin 2016

Jean-François CHRONOWSKI
Cabinet Juridique SAONE RHONE
Avocat au Barreau de LYON





REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Michel THOMAS, Président du Tribunal de Commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société INDICIA BIOTECHNOLOGY SAS, sise Zone d'Activité la Parlière 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE RCS Lyon 329 425 128 représenté(e) par le CABINET JURIDIQUE SAONE RHONE – Me CHRONOWSKI, avocat, 1 avenue CHATER, BAT EI, BP 33 69340 FRANCHEVILLE

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2015

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/08/2016

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 de la société INDICIA BIOTECHNOLOGY.

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 21/06/2016

Le Greffier,
Yves MOULIN

Le Président
Michel THOMAS

Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.59 € TTC (22.24 € HT – 4.45 € TVA – 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme

